



Association des **Entreprises**  
Pour le **Logement**



Accès à notre  
site via votre  
smartphone

Logement locatif  
Accession à propriété  
Expertise  
Expérience

# Pour améliorer l'efficacité de votre politique logement [www.aepl.fr](http://www.aepl.fr)

Permettre à vos salariés  
de s'inscrire directement  
en ligne et d'accéder à nos  
offres de logements  
partout en France

Trouver des logements  
temporaires meublés à  
vos jeunes salariés et  
apprentis

- Utiliser nos conseils
- Profiter de notre  
expérience auprès des  
Instances

Proposer pour la retraite  
de vos salariés :

- Des programmes  
immobiliers en accession  
pour investissement
- Des logements locatifs en  
région

Cotisation annuelle unique : 500 € pour un nombre illimité  
d'aides aux salariés

Consultez le panel de nos offres sur [aepl.fr](http://aepl.fr) et contactez nous  
sur [contact@aepl.fr](mailto:contact@aepl.fr)



**Votre adhésion, c'est pour quand ?**

**2016**

- Nouveaux partenariats locatifs : RIVP, AERAS
- 700 Entreprises inscrites
- 400 logements réservés pour les salariés

**2015**

Réforme Action Logement :

- Réunions avec le Ministre du Logement, l'UESL et le MEDEF
- Nomination de notre Présidente au CA Action Logement Services

**2014**

- Offres de logements en région
- Mise en place du partenariat PERL

**2013** Présentation des 12 propositions de l'AEPL :

- Aux entreprises, aux Instances du logement social, au Ministre du Logement et au séminaire ANCOLS (Agence Nationale du Contrôle du Logement Social)

**2012** Création du site internet / diffusion de newsletters

**2011** Saisie en ligne des demandes de logements PROGICILIA

Plus de 3000 salariés logés en 15 ans

**1996** Création de l'AEPL basée sur la solidarité inter-entreprises

## Ces entreprises nous font confiance ...



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ



## Nos Partenaires



# Les priorités de l'AEPL

## Vis-à-vis des Pouvoirs Publics

1. Ramener le « 1% Logement » vers ses clients : les salariés et les Entreprises
2. Ne pas écarter les Entreprises du dispositif qu'elles financent
3. Supprimer dans la loi les éléments discriminants et qui ne sont pas en phase avec l'évolution sociétale dans les entreprises

## Vis-à-vis des Entreprises

4. Accompagner les politiques RH en facilitant la mobilité des salariés

## Vis-à-vis des instances d'Action Logement

5. Centrer les stratégies sur les besoins réels des entreprises et non dans la gestion de la pénurie de moyens
6. S'investir davantage dans leur rôle de défense des intérêts des entreprises en participant aux commissions d'attributions des bailleurs, en obtenant des dérogations quand la situation économique des entreprises l'exige

## Vis-à-vis des bailleurs

7. Préserver les priorités données par les entreprises pour les attributions de logements
8. Réaliser leurs investissements en fonction des besoins et de la géographie des entreprises
9. Limiter le poids des élus et des bailleurs dans le choix des futurs occupants de logements

## Quels services, produits et outils d'Action Logement ?

10. Créer un choc de simplification dans le circuit de traitement des produits et dans l'accès à l'information
11. Privilégier la rotation du parc social (supprimer un plafond de ressources si l'opération libère un logement social par exemple)

## Quelles relations AEPL / Entreprises ?

12. Diversifier et augmenter les offres, fluidifier la communication et l'accès aux informations